

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Votants : 9

Séance du 25 septembre 2024

Délibération N° 24-09-25/ D01

L'an deux mil vingt-quatre le 25 septembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE, André FAGGION et Laurent BOY, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, et Sylvie SAVY,

Pouvoirs :

Absents excusés : Monsieur Bernard MALIGE et Madame Dominique NICOLA,

Secrétaire : Madame Sophie TIRMAN

Objet : Convention de remboursement des frais de transport-Voyage seniors

Madame Michèle JOB, Vice-Présidente, présente à l'Assemblée la convention de remboursement des frais de transport du voyage organisé par le CCAS de Bouloc et l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances), à destination des seniors du canton de Villemur. Ce voyage a eu lieu du 25/05/2024 au 01/06/2024 à Saint-Jean de Monts.

Une administrée de Villeneuve-lès-Bouloc a participé à ce voyage. Les frais de transport en bus (aller-retour) ont été directement pris en charge par le CCAS de Bouloc.

La présente convention a pour objet de fixer les tarifs de remboursement des frais de transport supportés entièrement par le CCAS de Bouloc. Le total des frais de transport pour une administrée est de 100 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **De rembourser le CCAS de Bouloc à hauteur de 100 €**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette prise en charge**
- **Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2024.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Président,
André GALLINARO

Délibération affichée le :



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Séance du 25 septembre 2024

Délibération N° 24-09-25/ D02

L'an deux mil vingt-quatre le 25 septembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE, André FAGGION et Laurent BOY, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, et Sylvie SAVY,

Pouvoirs :

Absents excusés : Monsieur Bernard MALIGE et Madame Dominique NICOLA

Secrétaire : Madame Sophie TIRMAN

Objet : Choix des modalités de reconduction du partenariat Siel Bleu

Madame la Vice-Présidente explique avoir demandé une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour financer le programme d'activités physiques adaptées destiné aux personnes de 60 ans et plus proposé sur la commune par l'association Siel Bleu. La subvention de 6 400 € attribuée permet au CCAS de proposer des séances gratuites pour 2 groupes du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante.

Reste à la charge du CCAS les 15 € d'adhésion annuelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

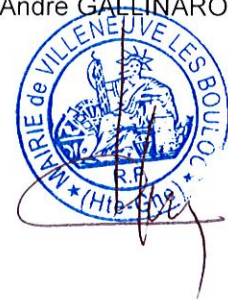
- **D'approuver la prise en charge du montant de l'adhésion à Siel Bleu,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette prise en charge et tout document relatif à ce partenariat**
- **D'autoriser la dépense de 6 400 € TTC**
- **D'autoriser la dépense de 15,00 € TTC**
- **Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2024 et 2025**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Délibération affichée le :

Pour extrait conforme
Le Président,
André GALLINARO



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Votants : 9

Séance du 25 septembre 2024

Délibération N° 24-09-25/ D03

L'an deux mil vingt-quatre le 25 septembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE, André FAGGION et Laurent BOY, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, et Sylvie SAVY,

Pouvoirs :

Absents excusés : Monsieur Bernard MALIGE et Madame Dominique NICOLA,

Secrétaire : Madame Sophie TIRMAN

Objet : Autorisation d'accueillir des collaborateurs à titre bénévole dans le cadre des ateliers informatiques

Dans le cadre de la mise en place d'ateliers informatiques, Madame la Vice-Présidente explique au Conseil d'Administration qu'il convient, dans la mesure où les ateliers sont assurés par des animateurs bénévoles, d'autoriser leur accueil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **D'autoriser l'accueil de collaborateurs à titre bénévoles dans le cadre des ateliers informatiques jusqu'à la fin du mandat.**
- **D'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux et matériels municipaux avec chaque participant.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Président,
André GALLINARO

Délibération affichée le :

